



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 18 juin 2025

N°39/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

76 sont présents au moment de l'appel.

24 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : AMSLER Annabelle, CIGNETTI Marco, DE BENOIT Pascal, DE GOUMOENS Raphaël, DEWI FREITAG Jacinta, ELSIG Céline, ESMEL Nadège, GUEYDAN Philippe, HODEL Catherine, KALMS Rosella, OZBATUR Ertan, REYNOLDS Michel, ROMANENS Logan, TONDA Pierre, VELINI Maria Grazia, VILLAVERDE Jordi, WALTHER André.

Conseillers arrivés après l'appel : CORNELIUS William, GEMPELRI Pascal, HIRZEL Matthias, MILLIOUD Gilles, MONNEY Bastien, ROCHAT Martine, SCHOPFER Jonathan.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 7 mai 2025 ;
- Communication écrite de la Municipalité N° 19/6.25 – Mise à l'enquête publique du Plan d'Affectation communal (PACom) ;
- Dates des séances du Conseil communal pour l'année législative 2025-2026 ;
- Préavis d'urgence N° 18/6.25 de crédit complémentaire de CHF 95'000.00 TTC au budget 2025 pour le mandat d'accompagnement du PACom suite à l'enquête publique de juin 2025 ;
- Rapport - Réponse N° 16/6.25 au postulat du groupe des Vert·e·s « Des alternatives locales et écologiques au béton » ;
- Préavis N° 17/6.25 – Demande d'un crédit de CHF 466'000.00 TTC pour les travaux d'assainissement de quatre ouvrages d'art sur la Morges ;
- Préavis N° 20/6.25 – Demande d'un crédit de CHF 823'000.00 TTC subventions non déduites pour les études et la réalisation du restaurant scolaire et de l'UAPE provisoires de Prairie-Nord ;
- Rapport d'urgence de la commission des finances N° 18/6.25 – Préavis d'urgence de crédit complémentaire de CHF 95'000.00 TTC au budget 2025 pour le mandat d'accompagnement du PACom suite à l'enquête publique de juin 2025 ;
- Rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;
- Rapport sur la gestion 2024 et rapports des sous-commissions ;
- Réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la Commission de gestion ;
- Comptes 2024 de la Ville ;
- Rapport sur les comptes 2024 et rapports des sous-commissions ;
- Réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la Commission des finances ;
- Rapport - Réponse N° 3/6.25 au postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement » ;
- Rapport - Réponse N° 10/6.25 au postulat de Mme Sylvie Faÿ pour le compte du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. John Mauron au nom du groupe PLR « Résilience du réseau électrique » ;
- Réponse écrite aux questions de Mme Véronique Dessaux-Hadorn concernant la collecte séparée des plastiques ménagers.

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce une modification de l'ordre du jour, au point 13 *Initiatives des membres du Conseil communal*, cinq textes lui sont parvenus :

- a) Postulat UDC « Pour une meilleure prise en compte des commerces locaux durant le Marché ». Dépôt et développement.
- b) Interpellation Michael Francescato au nom du groupe PLR « Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ? ». Dépôt et développement.
- c) Motion du groupe POP « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines ». Dépôt et développement.
- d) Interpellation Mélanie Mojon « Voie Verte les commerçants tirent la sonnette d'alarme ». Dépôt et développement.
- e) Interpellation PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? ». Dépôt et développement.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins cinq abstentions.

2. Élection de la présidence

M. Michaël FÜRHOFF, au nom du groupe PSIG, propose la candidature de Mme Aliénor VAUTHEY et s'exprime en ces termes :

« C'est avec un grand plaisir que le Groupe PSIG vous présente aujourd'hui la candidature de Madame Aliénor Vauthey à la présidence du Conseil communal.

À 30 ans, Aliénor Vauthey est doctorante en littérature française moderne à l'Université de Lausanne (ou plus familièrement à l'Unil) où elle termine la rédaction de sa thèse sur les mondes imaginaires dans la littérature de fantasy française contemporaine ; elle complète ses activités professionnelles par de l'enseignement universitaire et par l'organisation et la présentation de conférence. J'ai découvert que l'une d'entre elle s'intitulait « Création politique et politiques de la création en fantasy ». Cela pourrait nous être inspirant.

En 2020 à son arrivée à Morges, lorsque le Parti socialiste a approché Madame Vauthey pour nous rejoindre et figurer sur la liste des candidats au Conseil communal, elle a rapidement accepté, en exprimant un attachement à la Ville de Morges et un fort intérêt pour découvrir le fonctionnement des institutions. Madame Vauthey a donc été élue en 2021 et elle s'est très vite adaptée aux us et coutume de notre Conseil. Elle n'a pas hésité à participer à plusieurs commissions ad hoc et aux conseils intercommunaux. En cas d'élection sa dernière commission de la législature serait le 23 juin, soit un jour avant la nomination du Bureau. Pour notre Groupe, il était donc naturel de la présenter en 2023 à la seconde vice-présidence du Conseil. Depuis 2 ans, elle se fait le relais du groupe au bureau et apprécie l'ambiance de travail qui s'y trouve.

Madame Vauthey est très active dans tout ce qu'elle fait. Son engagement ne s'arrête pas au Conseil communal : elle est également engagée dans la vie de notre parti, en tant que membre du comité depuis 2023. Elle est impliquée dans diverses instances de l'Unil comme la commission Relève et égalité qui reflète les valeurs de notre groupe. Enfin, Madame Vauthey est engagée dans la vie culturelle morgienne : elle a notamment fondé l'association d'improvisation théâtrale Rictus Impra, qui vient de fêter ses 10 ans.

Au vu de ce qui précède, Madame Vauthey est à nos yeux la candidate idéale pour assumer les tâches de la Présidence avec impartialité et énergie comme la direction de nos séances, celles du Bureau et l'organisation rigoureuse des élections communales de 2026.

Le groupe PSIG est donc fier de vous présenter sa candidature. Nous vous invitons à la soutenir et à lui accorder votre confiance. »

Résultat du vote :

75 bulletins rentrés, 2 bulletins blancs.

Mme Aliénor VAUTHEY est élue avec 71 voix et 2 voix sont éparses.

Mme Aliénor VAUTHEY remercie le Conseil pour sa confiance et réserve les longs discours pour la rentrée de septembre. Elle se réjouit de s'ajouter à la longue liste des personnes qui ont assuré un jour la présidence de ce Conseil en se mettant au service de la Commune pour cette dernière année de législature. Ces quatre ans au sein du Conseil dont deux ans au sein du Bureau n'auront fait que renforcer sa conviction qu'il est aussi important que nécessaire, et aujourd'hui plus que jamais, de participer activement au fonctionnement démocratique. Elle se réjouit d'avoir bientôt dans son champ de vision autre chose qu'une mer de dos et d'avoir la chance de contempler l'audience de face.

3. a) Élection de la première vice-présidence

M. Jean-Pierre MORISETTI, au nom du groupe UDC, propose la candidature de Mme Patricia DA ROCHA pour la première vice-présidence. Voici son discours de présentation :

« J'ai le plaisir de vous présenter, en tant que vice-présidente du Conseil communal, Madame Patricia Correia Da Rocha. Enfin, quand je dis vous la présenter, vous la connaissez tous déjà très bien.

Madame Da Rocha est un pilier de notre Autorité, active depuis les débuts de l'UDC à Morges. Son engagement et son dévouement envers notre communauté sont exemplaires. Elle est un peu comme le ciment de notre Conseil : solide, indispensable et parfois même un peu difficile à enlever quand on voudrait faire quelques rénovations.

Sur le plan professionnel, elle est dessinatrice en bâtiment de formation et travaille actuellement dans une entreprise spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques. En d'autres termes, elle sait comment faire briller le soleil, même quand le temps est gris ! Elle occupe le poste de gestionnaire administrative technique, ce qui signifie qu'elle est la personne qui s'assure que tout fonctionne comme sur des roulettes... ou plutôt comment ne pas glisser sur des panneaux solaires un jour de pluie.

En dehors de son activité professionnelle, Madame Da Rocha a été passionnée de musique. Elle a joué de la clarinette et des timbales, ce qui témoigne de sa créativité et de son esprit d'équipe. Je suis sûr que si nous avons besoin d'un concert pour célébrer notre prochain succès, elle serait prête à diriger l'orchestre du Conseil ! Bien qu'elle ne pratique pas de sports à proprement parler, elle apprécie la marche. Et avec cinq ans de sauvetage à Vevey et deux ans à Morges, elle a prouvé qu'elle sait comment garder la tête hors de l'eau.

Mariée depuis plus de 30 ans, elle est maman de deux enfants et deux fois grand-mère. Sa vie familiale est un reflet de ses valeurs de solidarité et de responsabilité. Je parie qu'elle a même réussi à enseigner à ses petits-enfants l'art de la gestion des commissions du Conseil... ou du moins à leur faire comprendre que les bonbons doivent se demander sous forme de préavis.

Tout au long des années, Madame Da Rocha a pris ses responsabilités en tant que Commissaire à la Gestion, aux Finances, elle a contribué à de nombreuses commissions ad hoc ou permanentes. C'est donc une personne aguerrie que nous vous proposons d'élire au pied du perchoir, le sommet devant encore attendre un peu. D'ailleurs, elle a déjà occupé cette future fonction, inaugurant ce rôle pour notre parti lors de l'année législative 2012-2013. Elle sait donc déjà comment ne pas tomber dudit perchoir, ce qui est un bon début.

En conclusion, je vous invite à soutenir l'élection de Madame Patricia Correia Da Rocha. Son expérience, son engagement et sa connaissance approfondie des enjeux locaux font d'elle la candidate idéale pour ce poste. »

Résultat du vote :

80 bulletins rentrés, 6 bulletins blancs.

Mme Patricia DA ROCHA est élue avec 71 voix et 3 voix sont éparses.

Mme Patricia DA ROCHA remercie le Conseil pour la confiance qui lui est témoignée.

b) Élection de la deuxième vice-présidence

M. Yvan CHRISTINET, au nom du groupe des Vert·e·s, propose la candidature de M. Marc-Emmanuel GUEX, anciennement Crippa qui est entré au Conseil en 2021 et s'est tout de suite attelé aux tâches les plus importantes du Conseil, puisqu'il a fait partie de la Commission des finances en 2021, 2022 ainsi que 2023, a été président de la Commission de gestion en 2023 et a participé à quelques autres commissions. Il connaît donc bien les rouages et a déjà fait partie du Bureau en tant que scrutateur. Nul doute que ce domaine lui convient et qu'il le connaît. Il remercie le Conseil de lui réserver un bon accueil.

Résultat du vote :

81 bulletins rentrés, 2 abstentions, 2 bulletins non valables.

M. Marc-Emmanuel GUEX est élu avec 76 voix et 1 voix est éparse.

M. Marc-Emmanuel GUEX remercie le Conseil pour la confiance et se dit fier de porter son nouveau nom de famille au poste de second vice-président du Conseil communal.

4. Élection des deux scrutateur·rices et de leur suppléance

- Scrutatrice pour le groupe PLR : Béatrice GENOUD
- Scrutatrice pour le groupe EMVL : Eva FROCHAUX
- Scrutatrice suppléante pour le groupe des Vert·e·s : Annabelle AMSLER
- Scrutateur suppléant pour le groupe UDC : Jonathan SCHOPFER

L'élection est tacite.

5. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce que la passation des pouvoirs aura lieu le mercredi 25 juin à 18h30 dans la salle de Municipalité et sera suivie d'un apéro et d'un repas

au Lido du Léman.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce six communications, dont deux ont été transmises par écrit (mise à l'enquête publique du PACom et date des séances du Conseil communal - année législative 2025-2026).

- **Consultation publique de l'horaire des transports publics 2026**

Madame la Syndique Mélanie WYSS lit le texte suivant :

« La DGMR a mis en consultation publique du 23 mai au 9 juin, le projet d'horaire des transports publics de 2026. Cet horaire entrera en vigueur dès le 14 décembre prochain. L'horaire est en principe commandé pour deux années consécutives, sauf exceptions comme des travaux sur la ligne.

Le bureau de la mobilité a analysé cet horaire et constate que comme annoncé lors de la présentation de l'horaire 2025, des travaux importants contraignent l'offre actuelle. Dans ce contexte, il est impossible de maintenir la liaison directe entre Morges et Prilly-Malley (ligne R9) en 2026 à cause des travaux sur la ligne à Lausanne, entre Grandvaux et Puidoux et dans la Broye. De plus, des travaux sur la ligne Morges-Allaman (ligne R8) induiront des horaires adaptés en soirée dès 21h pour la période du 26 juillet au 10 décembre 2026.

Néanmoins, l'horaire 2026 prévoit des liaisons renforcées pour les lignes ferroviaires R8 et R9 avec des rames à 2 étages. Enfin, des adaptations horaires auront lieu pour les lignes de bus 730 et 735 afin d'optimiser les correspondances avec les trains en soirée.

Fort de ces constats, la Municipalité de Morges a répondu à la consultation publique. Elle remercie la DGMR d'avoir œuvré pour maintenir une liaison directe aussi longtemps que possible entre les communes de Morges, Lonay-Préverenges, Denges-Echandens et la gare de Prilly-Malley. Néanmoins la perte de cette liaison directe entre deux pôles majeurs de la plus grande agglomération vaudoise est dommageable pour les usagers et usagères des transports publics. Elle pose question quant aux moyens réellement mis en place pour atteindre les objectifs de report modal 2050 de 60 % vers les transports publics et la mobilité active inscrits dans le PALM 2025, fraîchement déposé à Berne.

Afin de compenser cette perte, elle demande que la DGMR étudie avec les CFF l'opportunité de marquer un arrêt à Renens sur les trains grandes lignes IR 15 et IR 95, qui sont peu impactés par les travaux. La Ville de Morges et l'ensemble de la région morgienne bénéficieraient ainsi de liaisons améliorées en transports publics avec l'agglomération lausannoise (correspondance avec le tram) et également avec le pied du Jura et Zürich via la correspondance avec l'IC5. »

- **Accueil de Morges Région Tourisme à l'Hôtel de Ville**

Madame la Syndique Mélanie WYSS lit le texte suivant :

« Le projet de réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville annoncé au Conseil communal en novembre 2024 interviendra dans le courant de l'été 2025. Morges Région Tourisme, entité en charge de la promotion touristique du district va venir s'installer dans le hall de l'Hôtel de Ville dès l'automne 2025 et la réception de l'administration communale se déplacer au 2^e étage également à l'automne 2025.

La Maison du Tourisme bénéficiera ainsi d'une visibilité renforcée dans le cœur historique de la ville, à proximité des commerces, facilitant l'accès à une offre élargie de services tant pour la population de la région, que pour les touristes. Par cette collaboration, la Municipalité souhaite développer les services offerts aux Morgiens et Morgiennes et valoriser son patrimoine bâti. Les habitantes et habitants pourront bénéficier d'horaires étendus et d'un élargissement des prestations actuellement proposées par Morges Région Tourisme. Ces nouvelles offres s'inscrivent dans une volonté de rendre l'Hôtel de Ville plus accessible, en s'adaptant aux besoins croissants de la communauté. Ainsi, Morges Région Tourisme assurera tout au long de la semaine, et le week-end en haute saison touristique, la vente des cartes journalières CFF et CGN, ainsi que la billetterie du Théâtre de Beausobre, offrant ainsi des conseils personnalisés et une mise en valeur de Morges et de sa région. L'administration communale continuera d'accueillir la population au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, au Greffe municipal, pour toutes les autres démarches administratives (naturalisation, cartes de votes, etc.).

Plusieurs aménagements vont avoir lieu au sein du bâtiment. Ainsi, :

- Dès le 4 août : les travaux débiteront dans la réception principale de l'Hôtel de Ville afin d'aménager la maison du Tourisme. Un accès sera créé entre le hall et les futurs bureaux de Morges Région Tourisme afin qu'ils soient attenants.
- La réception principale de l'administration communale ne sera pas déplacée, elle demeure au rez de l'Hôtel de Ville pendant les travaux.
- Dès mi-octobre, la réception principale de l'administration communale sera déplacée au Greffe municipal située au 2^e étage.
- Dès mi-octobre, Morges Région Tourisme procédera à l'aménagement de son nouvel espace d'accueil à l'Hôtel de Ville, selon un concept entièrement repensé, s'inscrivant pleinement dans son positionnement de slow tourisme. À découvrir dès le 6 novembre, date d'ouverture de la nouvelle Maison du Tourisme. »

- **Travaux de réfection de la place et de la rue de la Gare**

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit le texte suivant :

« Dans le cadre de l'entretien régulier du réseau routier, il a été constaté une dégradation marquée de certaines surfaces sur la place et la rue de la Gare. Afin d'y remédier, des interventions localisées sur le revêtement sont programmées durant les vacances scolaires d'été. Ces travaux ponctuels sont essentiels au maintien de la fonctionnalité et de la sécurité de ces espaces publics. À l'issue de ces réfections, les marquages au sol tactilo-visuels pour piétons malvoyants seront complétés et posés courant septembre.

Les interventions sur la place de la Gare se dérouleront en journée. Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour garantir la sécurité des accès et des déplacements aux abords

du chantier. Le service des bus régionaux sera maintenu sans interruption, bien que les emplacements des arrêts soient temporairement déplacés.

Quant à la rue de la Gare, les interventions à la hauteur de la rue du Pont-Neuf seront réalisées de nuit afin de préserver la fluidité du trafic et la continuité du service des transports publics en journée. Ces interventions nocturnes pourraient engendrer des nuisances sonores ; néanmoins, des mesures seront prises pour en réduire autant que possible la durée et les désagréments. Une communication spécifique à destination des riverains sera assurée par le biais de bulletins d'information travaux. »

- **Création d'une UAPE temporaire pour l'Ouest de la ville et relocalisation du restaurant scolaire de la Patinoire**

Monsieur le Municipal Vincent JAKES lit le texte suivant :

« Pour répondre aux besoins croissants des familles de l'Ouest morgien, la Municipalité a décidé d'ouvrir temporairement une nouvelle UAPE de vingt-quatre places à l'avenue de la Gottaz 34.

Dès la rentrée scolaire 2025, les enfants fréquentant l'école de la Vogéaz seront accueillis dans les locaux de la crèche KidsCare qui sera ouverte du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 18 h 30 en dehors des heures scolaires.

Comme pour les autres structures parascolaires, cette UAPE sera gérée administrativement par le Service de l'enfance. Quant à l'accueil des enfants, il sera assuré par le personnel de KidsCare. Une convention de subventionnement en précise les conditions d'accueil et de financement, pour l'année scolaire 2025-2026.

Les familles concernées ont été informées. Elles ont pu visiter les locaux et faire la connaissance du personnel, lors d'une soirée « portes ouvertes » qui s'est déroulée hier soir.

La Municipalité est convaincue de cette opportunité de collaboration. Elle met ainsi un coup d'accélérateur au plan de développement des places présenté dans le préavis 32/9.24, qui mentionne pour l'année 2025 ou 2026 « l'ouverture de places parascolaires à l'Ouest, en fonction des opportunités » et dont le coût est intégré dans les budgets présentés dans ce préavis, d'ores et déjà accepté par le Conseil communal.

Cette solution est complémentaire à l'UAPE provisoire de Prairie-Nord dont le préavis est déposé ce soir à votre Conseil. Elle permet à la fois d'anticiper d'une année la création de 24 places en UAPE tout en garantissant de pouvoir occuper les locaux de la Gottaz, dès la rentrée 2026, pour le futur restaurant scolaire 7-8P, lorsque celui de la Patinoire devra fermer ses portes. »

7. Communications des associations intercommunales

M. Stéphane DEWARRAT informe que le Conseil intercommunal de l'ASIME s'est réuni le 10 juin 2025 et a approuvé le rapport de gestion et des comptes de 2024 avec un montant de charges et produits de CHF 12'769'019. Par ailleurs, M. Kevin Richard a déposé un postulat, en écho à celui qui avait été déposé dans ce Conseil, pour le rétablissement des camps

scolaires de toutes les communes membres de l'ASIME. Il donne quelques détails et indique que celui-ci a été accepté par le Conseil intercommunal.

M. Pascal MARTIN informe que dans sa séance du 27 mai dernier, le Conseil intercommunal de la PRM a accepté la modification de ses statuts, ces travaux avaient démarrés en fin de législature dernière.

8. Préavis d'urgence de la Municipalité

[N° 18/6.25](#) Préavis d'urgence de crédit complémentaire de CHF 95'000.00 TTC au budget 2025 pour le mandat d'accompagnement du PACom suite à l'enquête publique de juin 2025 - jeudi 12 juin 2025 à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Commission des finances**

9. Préavis de la Municipalité

[N° 16/6.25](#) Rapport - Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s « Des alternatives locales et écologiques au béton » - 1^{ère} séance de commission : lundi 25 août 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Présidence EMVL**

Les commissaires sont :

- Clément BOURGEOIS
- Floriane WYSS
- Loïc DOEBLIN
- Robert MIKOLAJEWSKI
- Jonathan SCHOPFER
- Lucien REY
- Michael FURHOFF

[N° 17/6.25](#) Demande d'un crédit de CHF 466'000.00 TTC pour les travaux d'assainissement de quatre ouvrages d'art sur la Morges - 1^{ère} séance de commission : jeudi 19 juin 2025 à 18 h 30, salle Léman, Riond-Bosson 14. **Présidence PLR**

Les commissaires sont :

- Véronica GASKELL
- Bertrand GILLARD
- Emilie BOVET
- Yvan CHRISTINET
- Marc LAMBRIGGER
- Maria Grazia VELINI
- Nicole JUFER

N° 20/6.25 Demande d'un crédit de CHF 823'000.00 TTC subventions non déduites pour les études et la réalisation du restaurant scolaire et de l'UAPE provisoires de Prairie-Nord - 1^{ère} séance de commission : lundi 23 juin 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Présidence PSIG**

Les commissaires sont :

- Pascal MARTIN
- Gaël CORONEL
- Béatrice GENOUD
- Aude JARDIN
- Patricia DA ROCHA
- Aliénor VAUTHEY
- Nicolas HEREDIA

10. Rapport d'urgence de la commission des finances - N° 18/6.25 – Préavis d'urgence de crédit complémentaire de CHF 95'000.00 TTC au budget 2025 pour le mandat d'accompagnement du PACom suite à l'enquête publique de juin 2025.

M. Jean-Pierre MORISSETTI, président de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité N°18/6.25 ;
- après avoir pris connaissance du rapport d'urgence de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(73 OUI, 1 NON, 6 abstentions)

- | | |
|----|---|
| 1. | d'allouer un crédit complémentaire de CHF 95'000.00 au budget 2025, à porter au compte 42100.3185.00, pour financer le traitement des oppositions potentielles au projet PACom. |
| 2. | de financer cette dépense par la trésorerie courante. |

11. Rapports de commissions

- **N ° 5/6.25** Gestion 2024 :
 - [rapport sur la gestion](#) ;
 - [réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la Commission de gestion](#) ;

- [rapport sur les comptes](#) ;
- [réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la Commission des finances](#) ;

Madame Mélanie MOJON, présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente Floriane WYSS rappelle la procédure du « ping-pong » entre la présidente de la Commission de gestion et Madame la Syndique.

Administration, mobilité et ressources humaines

Vœu N° 1 – 2024 : Que la Municipalité entame une réflexion quant à l'organisation future des TPM, permettant d'assurer une offre de transport ambitieuse et efficiente à l'échelle de la région et tenant compte des intérêts morgiens.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Urbanisme, constructions et espace public

Vœu N° 2 – 2024 : Que la Municipalité s'assure de la priorisation des dossiers, afin que les études lancées, notamment la renaturation de la Morges, puissent amener des mesures concrètes dans les meilleurs délais.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Cohésion sociale, logement et sécurité

Vœu N° 3 – 2024 : Que la Municipalité envisage la possibilité d'offrir la gratuité pour la location d'un espace (stand) aux associations locales et/ou aux membres de la CCISE qui souhaiteraient participer à la Grande Table, bénévolement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 4 – 2024 : Que la Municipalité s'interroge sur la pertinence de mettre des chiffres précis d'activités portés non pas par la Ville, mais par des associations et structures juridiques tierces, comme elle le fait pour les résultats du Passeport-vacances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Finances, économie, informatique et population

Néant

Enfance, culture et durabilité

Vœu N° 5 – 2024 : Que la Municipalité recherche des solutions pour adapter la réponse des affaires culturelles aux nombreuses requêtes de subventions extraordinaires et faciliter ainsi les arbitrages de la commission consultative.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 6 – 2024 : Que la Municipalité étudie la faisabilité d'élargir la fourchette de prix des entrées du Théâtre de Beausobre pour la population morgienne.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 7 – 2024 : Que la Municipalité étudie les opportunités de renforcer l'utilisation du fonds dans le cadre de la révision des procédures administratives en lien avec les subventions.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Bâtiments, sport et domaines

Vœu N° 8 – 2024 : Que la Municipalité s'assure d'une fixation solide et pérenne des lampadaires extérieurs du Collège de Chanel.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 9 – 2024 : Que la Municipalité envisage des solutions afin de diminuer le temps d'entretien et garder les espaces intérieurs communs en meilleur état au Collège de Chanel.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 10 – 2024 : Que la Municipalité mette en place des panneaux d'expression artistique (semblables à ceux installés à l'entrée du Collège de Beausobre) sur les murs situés de chaque côté de l'entrée du Collège Dubochet.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Vœu N° 11 – 2024 : Que la Municipalité s'assure de l'utilisation des eaux de pluie pour les chasses d'eau du bâtiment au Collège de Chanel, lorsque les réserves sont disponibles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion remercie la Municipalité et s'en réjouit.

Infrastructures et environnement urbain

Néant

Rapport de gestion

Vœu N° 12 – 2024 : Que la Municipalité examine l'opportunité de mettre à jour l'ensemble des conventions existantes, afin de garantir leur harmonisation et d'y intégrer, lorsque cela est pertinent, une contrepartie au bénéfice des habitantes et habitants de Morges.

Réponse de la Municipalité

L'établissement d'une convention avec un tiers est un outil à disposition de la Municipalité qui permet de fixer les objectifs communs à atteindre et les modalités de collaboration. Cet outil couvre différents domaines : culture, sports, manifestations, cohésion sociale, buvettes éphémères, kiosques. Considérant la diversité des champs d'action et la diversité des publics (associations, exploitants, institutions, porteurs de projets, etc.), il paraît difficile de les harmoniser. De plus, la mise à jour des conventions est liée à leur durée, généralement comprise entre 3 et 5 ans, elles ne peuvent pas être modifiées de manière unilatérale. Lors de l'établissement ou du renouvellement d'une convention, la Municipalité fixe ses attentes en termes de contreparties ou de valeur ajoutée pour la Ville. En s'engageant dans une convention, la collectivité publique n'est pas seulement "donatrice" de moyens, elle en retire aussi des retours stratégiques, symboliques, ou pratiques, par exemple la visibilité et le rayonnement, les retombées sociales et éducatives ou encore un droit de regard sur l'action du partenaire. Compte tenu de la diversité des partenariats, il paraît difficile de prévoir une harmonisation.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion maintient ce vœu portant sur les conventions en lien avec les manifestations et la restauration, comme mentionné dans le rapport. Elle prend bonne note des éléments apportés par la Municipalité en particulier quant à la diversité des partenariats et la complexité d'une harmonisation globale. Néanmoins la commission demeure convaincue qu'une certaine cohérence entre conventions de même nature est souhaitable dans la mesure du possible. De plus, elle note l'importance d'une mise à jour régulière des conventions lors des échéances afin qu'elles restent actuelles et en adéquation avec la réalité du marché.

Enfin, elle réitère son souhait d'intégrer, lorsque cela est pertinent, des contreparties bénéficiant directement aux habitantes et habitants de Morges, par exemple billets à prix réduits, produits souvenirs à prix préférentiels, etc. qui actuellement ne font pas partie des contreparties offertes à la Ville.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote sur le vœu : 25 OUI, 40 NON, 17 abstentions. Le vœu est refusé.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur le classement des vœux 2024.

Mme Sylvie FAY s'oppose au classement du vœu N° 13/2022 qui stipule « que la Municipalité étudie tous les axes routiers régulièrement bouchonnés, pour y insérer si possible des bandes cyclables permettant aux vélos de remonter les files de voitures en toute sécurité dans les deux sens de circulation. La raison du refus est qu'à chaque intervention sur le domaine

publique, la Municipalité poursuit la démarche visant à tenir compte des modes doux. Systématiquement, les gabarits sont fixés afin de permettre de marquer un maximum de bandes cyclables au sol, quel que soit le sens de circulation.

La raison de son opposition, comme la commission de gestion, est qu'elle emprunte régulièrement l'avenue de Marcelin à vélo, entre le rond-point de la Gare et le rond-point de la Tour. Cette route est suffisamment large pour permettre de peindre des bandes cyclables dans les deux sens de circulation. En début de législature, elle avait déjà demandé à ce qu'une bande soit peinte également à la descente de façon à aider avec ce repère visuel, toutes les voitures régulièrement encochées à la descente à ne pas se coller contre le trottoir afin de laisser le passage aux vélos voulant se rendre au centre-ville.

La réponse qu'elle reçoit à chaque fois est que l'on n'en a pas besoin car à la descente, les vélos vont à la même vitesse que le trafic routier et ne le perturbe donc pas. Dire que l'on tient compte des modes doux dans la circulation tout en continuant à ne pas considérer l'avantage indéniable du vélo pour se rendre au centre-ville par rapport aux bouchons créés par les voitures est quelque peu contradictoire à ses yeux, c'est pourquoi elle s'oppose au classement de ce vœu et invite tout le Conseil à en faire de même.

Mme Aude JARDIN est surprise du classement du vœu N° 7/2021, concernant la végétalisation de la Grand-Rue. Elle estime que la végétalisation n'est pas seulement la plantation ou l'arborisation des arbres mais la mise en place d'aménagements tels que les grands pots pouvant contenir un arbre, des plantes aromatiques ou autres arbustes.

M. Robert MIKOLAJEWSKI s'oppose au classement des vœux N° 21/2023 et N° 22/2023.

Concernant le vœu N° 21/2023 qu'il avait émis avec son collègue Marc Tissot, il précise que la mise en place de trames noires dépasse le simple cadre d'une réduction de l'éclairage public et consiste à se doter d'un outil de mise en œuvre en travaillant entre autres sur des ensembles de points lumineux et en synergies avec les espaces verts pour créer des couloirs pour la faune nocturne. Cette démarche est d'ailleurs valorisée par le label Ville Verte que notre Ville convoite au niveau Gold pour 2026. Il invite donc à rallier l'avis de la commission de gestion pour maintenir ce vœu et de laisser l'opportunité à la commune de développer quelque chose de plus construit, notamment en vue de cette certification.

Concernant le vœu N° 22/2023, il estime que la Municipalité ne répond pas à l'objet de ce vœu, donc l'état du parc véhicule de la commune n'est qu'une composante d'une étude territoriale sur la mobilité électrique, aujourd'hui subventionnée par le Canton, jusqu'à hauteur de CHF 10'000.00, consiste à mener une étude à l'échelle du territoire en considérant les acteurs publics et privés, afin d'identifier les moyens de développer la mobilité électrique. Par exemple, en faisant un état de la situation de la mobilité électrique sur le territoire, en évaluant l'offre en bandes de recharges publiques ou en proposant encore un plan d'action pour développer l'usage de véhicules électriques. Dans sa réponse, la Municipalité évoque simplement l'évolution de son parc véhicules et de ses critères de remplacement. Il soutient qu'il faut maintenir ce vœu et se rallier à l'avis de la commission de gestion.

Vote en bloc sur le maintien de huit vœux, tel que proposé par la Commission de gestion, dont ceux qui ont fait l'objet des discussions ci-dessus et donc le classement des autres vœux.

Résultat du vote : 73 OUI, 2 NON et 6 abstentions.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur le classement des motions et postulats.

M. Pascal GEMPERLI intervient sur le classement de deux postulats. Le premier de 2013 portant sur le développement de l'économie durable du district. A plusieurs reprises, la Municipalité a proposé de classer ce postulat qui propose de soutenir les PME et les commerçants dans leur transition écologique. Le Conseil a, à chaque fois, refusé de classer ce postulat. Ce qui change depuis la dernière fois c'est qu'aujourd'hui des plaques de cuisson font partie des subventions accessibles aux entreprises et qu'un événement sur l'économie circulaire a été organisé. Quant aux Vert·e·s cela ne correspond pas à leurs ambiances en la matière. Le groupe constate qu'au fil du temps certaines de leurs idées ont été reprises en ajoutant des subventions pour les PME et les commerçants dans le fonds d'encouragement communal et le groupe salue ce début d'effort. En outre, au vu de la complexité du dossier au vu de sa durée dans le temps les Vert·e·s ont décidé d'accepter le classement du postulat mais reviendront certainement avec une question qui amènera un éclairage nouveau et fera table rase de ces éléments qui datent.

Pour le deuxième postulat N° 15/6.22 portant sur la transparence des établissements saisonniers qui faisait suite à l'affaire du bar éphémère du Parc de l'Indépendance, remplacé suite à un appel à projet, le sujet de discorde était la manière différente de traiter des établissements éphémères (stands de marrons, glaces, etc.)

En effet, il y a plusieurs acteurs privés qui exploitent de façon saisonnière l'espace public à des fins commerciales. L'objectif principal de ce postulat c'est d'avoir une vue d'ensemble des pratiques actuelles et le cas échéant proposer une approche équitable qui permet l'égalité de traitement et donc les mêmes chances pour toutes et tous. Lors de la COGEST 2023, la Municipalité a informé du rajout de chapitres concernant la gestion des déchets dans les documents d'appel d'offres ce qui est réjouissant, mais n'est pas ce que demande le postulat. En conséquence, le groupe des Vert·e·s propose de refuser le classement de ce postulat.

Vote sur le maintien du postulat Vert·e·s 15/6.22 : 40 OUI, 38 NON et 3 abstentions.

Vote sur le maintien d'une motion et de deux postulats : 55 OUI, 21 NON et 4 abstentions. La proposition de la Commission de gestion est soutenue.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des rapports de sous-commission
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(79 OUI et 2 abstentions)

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

M. Jean-Pierre MORISETTI, président de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport.

Vœu N° 1-2024

Que la Municipalité lors de l'établissement de l'échéancier Coges Cofin tienne compte des délais et du temps nécessaire à l'établissement des vœux, de leurs réponses Municipales ainsi que de la détermination de la COFIN sur lesdites réponses.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à faire le nécessaire et accepte le vœu.

Détermination de la Commission des finances

La Commission accepte la réponse Municipale

Vœu N° 2-2024

Que la Municipalité présente ses Budgets en tenant compte, jusqu'au moment de sa rédaction finale, des changements apportés par les tiers institutionnels liés et directement concernés.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte le vœu. Ce point est déjà intégré dans le processus budgétaire.

Détermination de la Commission des finances

La Commission accepte la réponse municipale.

Vœu N° 3-2024

Que la Municipalité lors de dépassements budgétaires identifiés, et lorsque la dépense peut être anticipée, en informe la Cofin et demande un crédit complémentaire budgétaire au Conseil Communal. Ceci en application de l'art. 10 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), et notamment sur l'alinéa 2, précisant que "lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil communal".

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte le vœu.

Détermination de la Commission des finances

La Commission accepte la réponse Municipale

Vœu N° 4-2024

Que la Municipalité édite un règlement qui permette de constituer des fonds de préfinancement par bâtiments destinés aux rénovations tel que formulé dans le vœu n° 2-2022 et ceci dès le budget 2026 sans attendre l'entrée en vigueur du MCH2.

Réponse de la Municipalité

Le vœu N° 2-2022 a d'ores et déjà été analysé par la Direction Bâtiments, sports et domaines. Les premières investigations montrent qu'aucune commune vaudoise ne dispose actuellement d'un mécanisme d'attribution directe des revenus issus du patrimoine communal à des fonds de rénovation. La pratique généralisée, y compris au sein des grandes communes de la région,

consiste à recourir à l'emprunt par voie de préavis pour financer les rénovations et assainissements du parc bâti sans se doter d'une réserve de financement.

Sur cette base, l'Office des bâtiments, en coordination avec le Service des finances, a entamé des démarches exploratoires auprès du Canton afin d'examiner la faisabilité de la mise en place d'un tel fonds. Dans une correspondance du 17 juin 2024, l'État de Vaud précise que « les règlements de fonds contenant des dispositions incompatibles avec les exigences MCH2 ne peuvent d'ores et déjà plus être validés par l'État ». Il est donc impératif de garantir la pleine conformité du futur règlement avec les exigences MCH2.

Dans ce contexte, les investigations et travaux nécessaires ne peuvent raisonnablement être menés à bien dans les délais impartis, à savoir avant l'élaboration du budget 2026 (prévue dès juin 2025). Dès lors, bien que la volonté de créer un fonds de rénovation demeure intacte, la Municipalité ne peut accéder à la demande telle que formulée dans le vœu, dont la nature impérative ne laisse pas la marge de manœuvre nécessaire au respect du cadre légal en vigueur.

Il ne s'agit pas d'un vœu mais d'une injonction.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La Commission refuse la réponse municipale et maintient son vœu.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote sur le maintien du vœu N° 4/2024 : 38 OUI, 31 NON et 13 abstentions.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur le classement des vœux des années précédentes.

Vote sur le maintien d'un vœu de l'année précédente, tel que proposé par la Commission des finances, et donc le classement de trois vœux : 38 OUI, 31 NON et 13 abstentions.

Discussion générale

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion générale sur les comptes de l'exercice 2024.

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Une nouvelle fois le fait que les comptes communaux bouclent sur une bien moins mauvaise note que le budget est à attribuer à des rentrées fiscales exceptionnelles. Encore une fois les finances communales peuvent remercier le rattrapage d'entreprises qui se mettent à jour avec ce qu'elles doivent au fisc... Hallélulia !

Pendant cette législature, cela fait donc trois exercices comptables sur quatre qui se sont soldés par des déficits. Trois quarts du temps donc il n'aurait par exemple pas été possible d'alimenter le préfinancement pour plus de loyers abordables à Morges. Ce n'est pas très reluisant et ce d'autant plus que le contexte budgétaire actuel des collectivités publiques est loin d'être au beau fixe.

KKS, en bonne admiratrice de Margaret Thatcher, sabre allégrement dans les budgets de la Confédération qu'elle considère uniquement comme une « machine à subventions ». Les attaques contre la prévention des addictions, les crèches et la petite enfance, les transports publics régionaux, la culture, la formation ou encore la prévoyance sociale sont incisives et ne sont pas prêtes de s'atténuer.

Le Canton de Vaud, dont l'exécutif est à majorité de droite depuis 2022, n'est pas en reste puisqu'après avoir présenté des comptes déficitaires pour la deuxième année consécutives (alors qu'ils ont été excédentaires pendant 20 ans !), a annoncé des mesures d'assainissement de 79 millions pour 2025 déjà ! Le budget accordé en fin d'année dernière doit donc être revu et ce sont les départements de la santé et de l'action sociale ainsi que celui de la formation qui sont les plus sommés de réduire leurs dépenses. Les économies vont donc se faire sur les moyens alloués au corps enseignant, sur les subsides à l'assurance-maladie, les protections des victimes de violence domestique ou encore sur l'aide et les soins à domicile de nos seniors.

Que ce soit à la Confédération ou en terres vaudoises, cette politique d'austérité va avoir et a déjà des conséquences néfastes pour les plus vulnérables de notre société. Car, je le rappelle, s'attaquer aux budgets publics, c'est s'attaquer aux services publics. Des services publics essentiels pour répondre aux besoins de la population. C'est par les services publics et leurs budgets alloués que nous décidons collectivement d'un avenir en commun. Il est donc impératif d'attribuer aux services publics les ressources indispensables à leur bon fonctionnement.

C'est en ayant cet enjeu en tête que le groupe PSIG s'inquiète de l'apathie et du laisser-aller de notre Municipalité. Aucune stratégie ni même de vision se dégage alors que les comptes morgiens sont à nouveau déficitaires, que la Ville prévoit d'importants et nécessaires investissements à court/moyen terme et que le tarissement des financements fédéral et cantonal se concrétise jour après jour.

La Municipalité ne semble pas prendre conscience que si la Confédération et l'État de Vaud abandonne la population en s'attaquant aux services publics, cela va inévitablement se répercuter sur les villes. Et, aujourd'hui, force est de constater que Morges n'a pas la robustesse financière nécessaire pour y faire face.

En plus, le pire est encore à venir ou du moins disons qu'il pourrait advenir. Avec l'initiative des patrons qui veut baisser (encore) les rentrées fiscales de 12%, l'horizon budgétaire s'annonce aussi paisible qu'un dimanche à Festi'Neuch.

L'impôt, si mal aimé, montre pourtant à Morges son incroyable effet redistributeur. En effet, selon la répartition des impôts pour les personnes physiques, une petite minorité de contributeurs et contributrices représente quasiment la moitié des rentrées fiscales de notre ville. Ce constat montre explicitement, au-delà des inégalités de revenus patentes, la progressivité de l'impôt. Plus une personne gagne de l'argent, plus elle va contribuer au ménage commun.

Cela permet également de se rendre compte des conséquences diverses qu'aurait une hausse, respectivement une baisse, du coefficient d'impôt communal sur les individus et sur les finances morgiennes.

Pour le budget 2026, la Municipalité est face à un vrai choix. Soit elle se met en ordre de marche en emboîtant le pas aux autres autorités de droite pour sabrer allégrement dans les dépenses. Soit elle fait preuve de responsabilité pour assurer le financement à long terme des

services publics et permettre ainsi à la Ville d'être en mesure de garantir les prestations et de répondre aux besoins et attentes de ses habitants et habitantes.

En fonction de l'option choisie, chère Municipalité, vous pourrez trouver chez le groupe PSIG des soutiens convaincus ou une opposition redoutable. »

M. John MAURON revient sur quelques remarques et les questions posées, il lui semble que bon nombre d'entre elles abordent des problématiques qui devraient être discutées dans le cadre du processus budgétaire. On a aussi pu lire dans le rapport préoccupé du fait, et il cite *que la Municipalité ne nous présente pas une vision concrète sur l'avenir des finances communales, et ce malgré plusieurs exercices comptables déficitaires dans un contexte global très tendu autant du côté des finances de la Confédération que du Canton de Vaud.*

Pour rappel, la commission des finances est chargée de suivre et de contrôler l'exécution du budget assurant ainsi la bonne gestion des fonds publics et la conformité des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires. Elle surveille également les investissements communaux, en évaluant leur rentabilité et leur pertinence pour répondre aux besoins de la communauté. Dans ce contexte, il est important de souligner que la commission des finances, tout comme le Conseil, doit se concentrer sur l'analyse des comptes, de l'année en cours, donc 2024, par rapport au budget de la même année, conformément à ses attributions.

Il pense qu'il est nécessaire de recentrer les débats. Si certains ne peuvent pas pour des questions dogmatiques, soit, il aimerait juste rappeler qu'il n'est pas question d'austérité car ni la Confédération, ni le Canton, ni Morges a un problème de revenus. Nous avons un problème de charges et il faut y penser lors du processus budgétaire.

M. William SAARBACH réagit sur l'intervention précédente à caractère très général qui n'est pas forcément le propos de cette assemblée. Il a été relevé avec exactitude que c'est une petite minorité de contribuables qui font rentrer la majorité de l'impôt sur le revenu. La conclusion économique à en tirer n'est pas qu'il suffirait de les taxer plus, car les faire partir aurait un impact phénoménal sur les revenus de la Municipalité, en termes de déficit et de capacité d'autofinancement.

Enfin, une référence plus ou moins appropriée a été faite à Margaret Thatcher qui lui donne l'occasion de la citer « *le problème avec le socialisme c'est qu'à un moment on arrive au bout de l'argent des autres* ».

Mme Aude JARDIN est agacée par ses attaques gauche-droite et souligne qu'il ne faut pas oublier qu'une majorité de petites fourmis travaillent pour le bien d'un patron, d'une entreprise et que ce n'est pas négligeable. Ces gens-là ne profitent pas du système, ils y contribuent.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport sur les finances présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

(79 OUI, 1 NON et 2 abstentions)

1. d'accepter les comptes 2024
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2024
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux toujours en suspens acceptés par le Conseil communal
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

- [N° 3/6.25](#) **Rapport - Réponse au postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement »**

M. Arthur MENOUX, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 3/2.25 – Réponse au postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du rapport municipal N° 3/2.25.

- [N° 10/6.25](#) **Rapport - Réponse au postulat de Mme Sylvie Fay pour le compte du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes »**

M. Ruijia WANG, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Kevin RICHARD remercie la Municipalité pour la réponse assez rapide à ce postulat, il rejoint la commission sur les différents points soulevés et le vœu formulé, un plan d'actions aurait pu être créé avec des mesures concrètes qui seront mises en œuvre en collaboration avec les écoles, l'espace Couvaloup, l'espace Prévention La Côte, les clubs sportifs, les structures d'accueil de la Ville, les services de restauration, notamment.

Comme enseignant à Beausobre, il se réjouit des panneaux en cours de construction et il espère aussi qu'un soutien en termes d'animation pourra être proposé ainsi qu'un soutien financier en lien avec l'ASIME à ce sujet. Ceci est certainement en lien avec le Plan climat ambitieux de la Ville de Morges dont il espère pouvoir bientôt découvrir le contenu.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 10/4.25 – Réponse au postulat de Mme Sylvie Faÿ pour le compte du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(81 OUI et 1 abstention)

- | |
|---|
| 1. de prendre acte du rapport municipal N° 10/4.25. |
|---|

12. Interpellation de M. John Mauron au nom du groupe PLR « Résilience du réseau électrique » – Réponse écrite de la Municipalité

M. John MAURON, au nom du groupe PLR, tient à remercier la Municipalité pour la qualité et la précision des réponses apportées à son interpellation, la clarté des explications et l'exhaustivité des informations témoignent d'une réelle volonté de transparence et de rigueur. Nous espérons que toutes ces mesures permettront au réseau morgien de rester à la hauteur des défis à venir.

Aucune résolution n'est déposée.

13. Initiatives des membres du Conseil communal

- M. Jonathan SCHOPFER** lit le postulat UDC « Pour une meilleure prise en compte des commerces locaux durant le Marché » qui est annexé au procès-verbal.
- M. Michael FRANCESCATO** lit l'interpellation du groupe PLR « Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ? » qui est annexée au procès-verbal.
- M. Jean-Bernard THULER** lit la motion du groupe POP « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines » qui est annexée au procès-verbal.
- Mme Mélanie MOJON** lit l'interpellation Mélanie Mojon « Voie Verte les commerçants tirent la sonnette d'alarme » qui est annexée au procès-verbal.
- M. Michael FURHOFF** lit l'interpellation PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? » qui est annexée au procès-verbal.

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux réponses orales et une réponse écrite aux questions de Mme Dessaux-Hadorn concernant la collecte séparée des plastiques ménagers.

- **Réponse orale aux questions de Mme Aude Jardin concernant des problèmes récurrents au Collège de la Burtignière**

Monsieur le Municipal Vincent JAKUES lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 7 mai 2025, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a relevé des problèmes de comportement d'enfants au Collège de la Burtignière qui seraient dus au fait qu'ils ne sont pas encadrés et surveillés, une fois leur repas terminé. Elle souhaite savoir si la Municipalité est au courant de ces problèmes et si oui, si elle dispose de ressources pour y répondre.

La Municipalité lui répond comme suit :

À Morges, les restaurants scolaires accueillent les enfants durant l'entier de leur cursus scolaire. Il y a deux fonctionnements différents. Les élèves de 1-6P bénéficient d'un accompagnement, par le personnel des restaurants scolaires, depuis la sortie de l'école jusqu'au restaurant scolaire et retour. Les élèves 7-8P mangent au restaurant scolaire de la Patinoire, pour les élèves de la Burtignière et à Beausobre, pour les élèves de Chanel. Contrairement aux élèves 1-6P, les 7-8P se déplacent de manière autonome et peuvent quitter le restaurant scolaire dès qu'ils ou elles ont fini de manger. Un contrôle de présence est instauré à leur arrivée pour que les parents soient informés d'une éventuelle absence.

Après avoir mangé, les élèves ont trois possibilités. Premièrement, ils ou elles peuvent fréquenter l'accueil 7-8P, c'est-à-dire bénéficier d'une salle de gym pendant une heure sous la surveillance de deux adultes. Deuxièmement, les élèves ont aussi la possibilité de rester au restaurant scolaire jusqu'à la reprise de l'école ou troisièmement de quitter le restaurant scolaire et de s'occuper ailleurs jusqu'au début de l'école.

Sur les 248 élèves qui effectuent leur scolarisation au Collège de la Burtignière, il y a tous les jours entre 50 et 70 élèves qui viennent manger au restaurant scolaire de la Patinoire. Trente-six fréquentent ensuite l'Accueil 7-8P à la salle de gym et une dizaine restent au restaurant scolaire. Ainsi, il y a plus ou moins 180 élèves de cette école qui ne fréquentent pas le restaurant scolaire et qui demeurent sous la responsabilité de leurs parents.

La Municipalité n'a pas connaissance de situations problématiques aux alentours du Collège de la Burtignière, que ce soit par des élèves fréquentant le restaurant scolaire ou non. La direction scolaire, qui se trouve sur place, l'équipe de travail social de proximité d'Espace-Prévention et la direction du restaurant scolaire n'ont pas observé les problématiques décrites par les parents qui ont alerté Mme Jardin. Les abords de ce bâtiment sont calmes et sereins durant la pause de midi. Elles et ils confirment néanmoins, qu'en dehors des horaires scolaires, les élèves utilisent régulièrement leur smartphone.

Pour sa part, le Service de l'enfance n'a reçu aucun retour mentionnant des problèmes de ce type. Néanmoins, la travailleuse sociale d'Espace-Prévention s'est engagée à augmenter la fréquence de ses passages durant la pause de midi, dans le périmètre de La Burtignière.

La Municipalité en profite pour rappeler que dans le cadre du développement parascolaire validé par le Conseil communal, 70 places parascolaires 7-8P seront créées, ce qui offrira des solutions pour les familles qui souhaitent une prise en charge de type UAPE.

Pour terminer, il existe des solutions techniques simples de contrôle parental à disposition des parents pour s'assurer que leur enfant ne puisse pas consulter du contenu inapproprié. Par ailleurs, la restriction des données mobiles permet d'éviter de regarder trop de contenus.

En résumé, la Municipalité confirme qu'elle n'a pas connaissance d'une problématique particulière à la Burtignière. »

- **Réponse orale aux questions de M. William Cornelius concernant la mise en conformité des arrêts de bus LHand « Bellevue » et la mise en zone 30 km/h de l'avenue de Chanel**

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

« Monsieur William Cornelius a attiré l'attention du Conseil communal sur la mise à l'enquête publiée entre le 16 avril et le 15 mai 2025 concernant la mise en conformité des arrêts de bus « Bellevue », situés sur l'avenue de Chanel, devant le collège du même nom.

Tout en saluant cette mise en conformité avec la législation sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), il s'étonne de la démarche entreprise alors que Madame la Syndique avait indiqué, lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2024, que la Municipalité reviendrait avec un projet global de sécurisation de l'ensemble de l'avenue de Chanel en zone 30.

Dans ce contexte, Monsieur Cornelius a posé les deux questions suivantes :

1. Ce projet de mise en conformité LHand est-il susceptible d'entraver un futur projet de sécurisation de l'avenue de Chanel en zone 30 ?

Non. Le projet de mise en conformité des arrêts de bus « Bellevue » ne compromet en rien l'élaboration ni la mise en œuvre d'un futur projet de sécurisation de l'avenue de Chanel en zone 30. Les aménagements prévus dans le cadre de cette mise aux normes ont été soigneusement coordonnés entre les services communaux. Ils sont pleinement compatibles avec la requalification plus étendue de l'avenue, laquelle prévoit notamment une modification du régime de vitesse. Par ailleurs, la mise aux normes des quais selon les exigences LHand permettra de réduire le gabarit routier à cet endroit, ce qui est fortement recommandé en vue d'abaisser la vitesse maximale autorisée.

2. N'aurait-il pas été plus judicieux d'intégrer cette mise en conformité LHand dans le projet global de sécurisation, afin d'assurer une meilleure cohérence, d'optimiser les coûts et de limiter les interventions sur le terrain – tout en sachant que cela aurait retardé la mise en conformité des arrêts de bus ?

Le calendrier ne permet pas une réalisation simultanée de ces deux projets. En effet, la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées impose des délais de mise en conformité et il était par conséquent impératif d'agir rapidement pour cet arrêt particulièrement fréquenté. De plus, la mise en conformité des arrêts de bus s'inscrit dans le cadre d'un programme spécifique, bénéficiant d'un financement dédié. Quant au projet de mise en zone 30 de l'avenue de Chanel, il est actuellement à l'étude au sein des services techniques de la Ville. Des échanges ont déjà eu lieu avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin de clarifier la procédure relative au changement de régime de vitesse. Les aménagements à prévoir dépendront du retour des autorités cantonales. Cela étant dit, les futurs arrêts de bus

déjà mis en conformité seront intégrés de manière cohérente dans le projet global, comme mentionné dans la réponse précédente. »

M. William CORNELIUS remercie M. Aubert pour ces réponses qui lui conviennent parfaitement.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN remercie la Municipalité pour les informations données. S'il est vrai que l'entreprise Leo Recycle ne peut encore recycler le plastique collecté cela reste un des buts majeurs de ce projet. Cette entreprise a besoin de l'engagement des communes pour que ce projet évolue. La Municipalité attend de voir les résultats pour se lancer. On lit régulièrement dans la presse que la Suisse reste à la traine en matière d'écologie et de protection de l'environnement. Les plastiques restent un déchet majeur, que même les citoyens zélés ont de la peine à ne pas utiliser.

Chacun le sait, dans les grandes surfaces en particulier, une grande partie des aliments (même de simples fruits ou légumes) sont vendus dans des emballages plastiques à usage unique. D'autre part, il me semble illusoire de ne compter que sur la bonne volonté des citoyens pour trouver une solution à ce problème.

Participer à ce projet, serait faire preuve d'innovation et d'engagement et elle espère que la Municipalité suivra attentivement l'évolution du projet Leo Recycle.

Mme Aude JARDIN remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle est surprise, elle pense que si des parents relaient des choses ils ne les inventent pas, peut-être qu'il y a des sensibilités. La création de ces places en UAPE devrait amener des solutions.

15. Simple questions, vœux et divers

Mme la Présidente Floriane WYSS lit son discours de fin de mandat dont voici la teneur :

« En me tenant devant vous ce soir à l'occasion de ma dernière séance du Conseil communal en tant que présidente, une image s'impose naturellement à moi : celle de l'arc-en-ciel.

Pourquoi un arc-en-ciel ? Parce qu'il n'existe que grâce à la rencontre entre le soleil et la pluie.

Dans cette fonction, j'ai vécu des instants éclatants, emplis d'énergie et d'idées portées avec conviction. J'ai parfois vu le Conseil se rassembler, au-delà de l'idéologie, pour le bien des Morgiennes et des Morgiens, mais également pour celui de toutes les personnes qui mettent un pied dans notre magnifique commune. Ces instants-là, je les garde précieusement car ils démontrent la force de l'échange.

Évidemment, il y a eu aussi des nuages ; des tensions et des débats orageux. Vous m'en avez parfois fait voir de toutes les couleurs, mais c'est aussi ça, la vie démocratique. Elle n'est ni lisse, ni monochrome. Elle est vive, contrastée, quelques fois imprévisible. Elle exige patience, dialogue et certaines fois un parapluie !

Au milieu de ce tumulte, un arc-en-ciel est apparu : cette incroyable aventure humaine riche en diversité. Une année haute en couleurs, qui m'a permis de grandir, d'apprendre, de me challenger et de mieux comprendre ce qui fait la force d'un Conseil communal : sa pluralité et son engagement, milicien qui plus est !

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous – pour votre implication, vos désaccords aussi, car ils sont la preuve que vous tenez à ce que nous faisons ici, ensemble. Merci aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville, engagés, disponibles et professionnels. Merci à toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de notre délibérant, en

particulier à mes collègues du Bureau et à nos secrétaires, à la Municipalité et au Conseil, comme piliers indispensables.

Ce soir, c'est avec émotion que je m'apprête à passer le flambeau d'une expérience unique, éphémère, mais marquante, comme un arc-en-ciel.

Et malgré quelques bonnes averses, c'est surtout les instants éclatants dont je me souviens. »

M. Michael FRANCESCATO au nom du groupe PLR a pris acte avec regret de la démission de M. Laurent Pellegrino du groupe PLR et le remercie pour son engagement au sein du groupe.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« Mon fils fréquente une crèche privée située à proximité de la Longeraie, faute d'avoir pu obtenir une place en crèche publique depuis plus de deux ans. Cela dit, ce n'est pas l'objet principal de ma démarche.

En amenant mon fils à la crèche, je constate régulièrement des situations à haut risque pour les piétons traversant la Route de la Longeraie ou Route de Tolochenaz (oui cette route a deux noms). Cette voie, à cheval sur les communes de Morges et de Tolochenaz, est une route cantonale particulièrement fréquentée.

De nombreuses personnes descendant à l'arrêt de bus « Longeraie » choisissent, par facilité ou négligence, de traverser la route n'importe où, plutôt que d'utiliser le passage piéton situé à une cinquantaine de mètres, en direction du rond-point menant à l'autoroute vers Genève. Cette pratique est d'autant plus dangereuse qu'elle a lieu dans un contexte de forte circulation, souvent à des heures où la visibilité est réduite par exemple par le soleil couchant ou la brume.

Je suis témoin, presque quotidiennement, de comportements inconscients, notamment de parents traversant cette route avec leurs enfants et/ou une poussette. Hier encore, j'ai vu une femme traverser en dehors des clous, portant un bébé en porte-bébé et accompagnée d'un autre enfant à pied. Une telle prise de risque est inacceptable !

Devons-nous attendre qu'un drame se produise pour réagir ?

Face à la dangerosité de cette portion de route et au manque manifeste de prudence et de responsabilité individuelle de certains usagers, des mesures concrètes s'imposent. Je me permets donc de poser la question suivante à la Municipalité :

- *La Municipalité envisage-t-elle de sécuriser ce tronçon de la route cantonale — en amont de la Route de la Longeraie/Route de Tolochenaz jusqu'au rond-point Stravinski — en concertation avec la commune voisine, par exemple par l'aménagement d'un passage piéton ? »*

Mme Camille ROBERT s'exprime en ces termes :

« Depuis l'attaque terroriste commise par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, le monde assiste à la riposte totalement démesurée d'Israël en Palestine occupée, dont la violence ne cesse de croître. A ce jour et selon les Nations Unies, plus de 50'000 personnes y ont perdu la vie, dont 16'000 enfants. L'ensemble des infrastructures vitales – hôpitaux, écoles, réseaux d'eau et d'électricité – ont été détruites. Depuis mars 2025, Israël impose un blocus total de l'aide humanitaire dans la bande Gaza et plus de deux millions de personnes sont affamées. Malgré les ordonnances de la Cour internationale de justice et les alertes de l'ONU, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du CICR sur les crimes de guerre commis, le caractère illégal de l'occupation israélienne en Palestine et l'effondrement de l'aide humanitaire, Israël poursuit son génocide à Gaza. Si ce n'est pas sous les balles, les Palestiniens et Palestiniennes mourront de faim.

En Suisse, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les prises de parole incohérentes et l'inaction du Conseil fédéral. La Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, a la responsabilité morale et institutionnelle de dénoncer les crimes de guerre, de soutenir les victimes civiles et de réaffirmer sans relâche son attachement au droit international. Dans la tradition des bons offices, la Suisse a toute la compétence et la légitimité pour s'engager sur les plans humanitaires et diplomatiques au Moyen-Orient.

En ce sens, les Villes de Lausanne et de Genève ont adopté une Déclaration sur la situation humanitaire à Gaza et lancent un appel urgent au Conseil fédéral. Il est temps que celui-ci porte enfin une voix claire sur ce sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire. Cet appel est nécessaire, au côté des prises de parole publiques, des actions des partis politiques ou des manifestations populaires, pour faire pression sur le Conseil fédéral et lui faire entendre raison. À ce jour, déjà 63 communes ont rejoint l'appel et signé la Déclaration des villes, dont 9 des 10 plus grandes villes de Suisse. L'objectif est de demander un engagement fort et immédiat du Conseil fédéral pour un cessez-le-feu et le rétablissement de l'aide humanitaire en Palestine.

Ma question à la Municipalité est donc la suivante : la Ville de Morges va-t-elle signer la Déclaration des villes sur l'aide humanitaire à Gaza ? »

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que, touchée par la gravité de la situation humanitaire à Gaza et solidaire des populations civiles affectées, la Municipalité tient à exprimer sa compassion face à cette tragédie. Elle n'a cependant pris aucune décision ou position publique dans ce conflit. En effet, la Municipalité estime que s'agissant d'enjeux relevant principalement de la politique internationale, il revient en priorité au Conseil fédéral et aux chambres fédérales de se prononcer sur ce sujet de manière officielle.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN s'exprime en ces termes :

« Le conflit israélo-palestinien est un conflit largement médiatisé. Il faut relever que le gouvernement et les responsables des forces de sécurité israélienne parlent ouvertement de nettoyage ethnique.

Aujourd'hui, c'est plus de trois fois le nombre d'habitants de Morges qui ont été tués, et dans 6 mois, si nous ne faisons rien, où en serons-nous ?

La Suisse est dépositaire des Conventions de Genève. Devons-nous en être encore fiers aujourd'hui ou au contraire honteux que ces Conventions soient bafouées, tous les jours depuis des mois ?

Selon le Droit International, la Suisse a l'obligation de sortir de sa réserve et prendre toutes les mesures nécessaires pour que le droit soit appliqué, notamment pour prévenir le nettoyage ethnique, mettre fin au génocide, mais également assurer que la population civile puisse vivre dans la dignité et des conditions humaines.

La signature de la "Déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza" serait un signe qui s'ajouterait à toutes les initiatives de la société civile lancées depuis le début du conflit.

63 communes ont déjà répondu à l'appel (dont une majorité des plus grandes communes du canton de Vaud).

Rester passifs devant cette situation n'est pas une option. »

M. Jean-Pierre MORISETTI s'exprime en ces termes :

« Je me permets de revenir vers vous concernant ma question datant de novembre 2024. PV N°33/2021-2026, page 908. Étant à la veille de l'été, je regrette que vous ne soyez pas encore revenu sur cet objet.

Je rappelle donc qu'il s'agissait de la mobilité sur l'avenue de la Gare. Du pont de l'autoroute/CFF jusqu'au parc des sports. Tronçon où il n'y a pas moins de huit passages piétons. Huit fois que, les bus, les automobilistes et même les cyclistes, enfin certains d'entre-eux, doivent s'arrêter pour laisser passer les piétons. C'est un vrai ballet, mais il devient lassant et est générateur de ralentissement du flux des véhicules dont en particulier nos « très chers » transports publics.

Donc, ma question était : ne serait-il pas judicieux d'installer des feux pour créer une véritable onde verte pour les piétons sur ces huit passages ? Pour que les véhicules et les piétons traversent en alternance et en toute sérénité. Les piétons passent au vert, les véhicules passent dans l'autre phase. Cela fluidifierait considérablement la circulation dans ce secteur, et par extension, améliorerait le schmilblick dans toute la ville.

Je vous remercie pour votre attention et pour la réponse que je m'apprêtais à recevoir en début d'année mais qui semble vous donner quelques difficultés à concrétiser. »

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

« Lors de mes déplacements à pied dans notre belle ville ces derniers jours, je n'ai pu que remarquer les vélos qui y rouillent. Il y a quelques mois, nous avons été informés que les vélos délaissés en ville allaient être enlevés et donnés à une association en charge de les remettre en état et de les mettre en vente comme vélos d'occasion. Force est de constater que ces vélos, bien souvent marqué comme "à enlever", ont été regroupés puis enchaînés. Mais je ne les ai pas vu disparaître. Aussi j'aimerais poser 2 questions à la Municipalité :

- 1) Qu'en est-il de la collaboration avec l'association en charge de la récupération et remise en état des dits vélos ?*

2) Existe-t-il une date à laquelle ces vélos devront être enlevés au plus tard ? »

M. Hamza PALMA a écouté avec attention la réponse de la Municipalité à la question de Camille Robert, qui prétend que Morges n'est pas concernée. Qu'il lui soit permis de démontrer que ce refus n'est pas une neutralité, c'est un choix, et qui plus est, un choix de lâcheté. Les gens au pouvoir, qu'ils soient députés, municipaux ou simples édiles, ne disent jamais « nous avons peur » ou « nous ne voulons pas déranger l'ordre établi. Ils disent « cela ne nous regarde pas ». Ils s'inventent une virginité bureaucratique, ils parlent de compétences, de mandat, de neutralité. Mais sous ces mots se cache la vérité nue, la crainte de prendre parti, lorsque l'injustice est trop puissante.

Un philosophe florentin écrivait autrefois, que le plus grand mal c'est d'avoir peur de nommer le mal et vous aujourd'hui, en refusant de rejoindre l'appel de plus de soixante communes suisses, vous faites précisément cela. Zürich, Berne, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Lucerne, Yverdon, Renens, Vevey, Prilly, Saint-Gall et même Les Enfers (une ville dans le Jura) se sont sentis concernés. Mais vous, vous vous retranchez dans une illusion, celle que rester muet c'est rester pur. Non. Le silence dans ce cas c'est une compromission, un acte lâche et injustifiable, car pendant ce silence que se passe-t-il ? Des enfants boivent l'eau croupie des flaques, les hôpitaux privés d'électricité deviennent des tombeaux collectifs, on opère sans anesthésie et on compte les morts par dizaine de milliers.

Et face à cela, vous dites : ce n'est pas de notre ressort. C'est comme si, entendant une voix crier à l'aide dans une maison en flammes, vous répondriez : ce n'est pas dans notre quartier.

Mais la souffrance humaine n'a pas de frontières, elle vous regarde, non pas parce qu'elle est proche mais parce qu'elle est humaine. On dit de la compassion qu'elle est le fondement de toute morale et il demande quelle compassion peut subsister dans une institution qui prétend qu'elle n'a pas à se prononcer sur un génocide en cours. Car il ne s'agit pas de créer un débat complexe entre experts, il ne s'agit pas de prendre parti dans un conflit lointain, il s'agit de dire avec la plus simple des clartés : le crime doit cesser. La famine et son utilisation comme arme de guerre est inacceptable, l'extermination d'un peuple n'est pas une question de compétences, c'est une question de conscience.

Et si vous n'en avez pas eu de cette conscience, d'autres en ont eu à votre place. Il veut ici rendre hommage aux citoyens et citoyennes de Morges qui eux n'ont pas baissé les yeux, celles et ceux qui par exemple se sont rassemblés devant la gare en soutien aux militants et militantes de la Freedom Flotilla pour dire que la vie d'un enfant à Gaza vaut autant que celle d'un enfant à Morges. Ils n'ont pas brandi des principes creux, ils n'ont pas invoqué la neutralité comme un écran de fumée, ils ont simplement posé cette question : à partir de combien de morts a-t-on le droit de commencer à parler ? À partir de quelle distance devient-il légitime de s'indigner ? Et que vaut encore le droit international si le pays qui en est le garant et son ministre M. Cassis en piétinent le sens et méprisent ses devoirs ?

Et si vous ici choisissez encore le silence alors qu'au moins vos enfants sachent ceci, que ce soir à Morges, face à l'indicible certains ont eu le courage de parler mais que le siège de la Municipalité a été vide de courage.

M. Mathias BLUME s'exprime en ces termes :

« Le bruit routier a souvent été discuté au sein de notre conseil, et pour cause.

Depuis le 1er janvier de cette année, de nouvelles prescriptions fédérales en matière de bruit évitable sont en vigueur, visant à sanctionner plus simplement et efficacement le bruit excessif des véhicules.

Ainsi, faire vrombir le moteur de sa voiture ou de sa moto est désormais explicitement interdit.

La liste des bruits à éviter a été mise à jour : il sera par exemple explicitement interdit de générer des nuisances sonores évitables, en particulier les bruits du pot d'échappement. Les contrevenants seront passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 10'000 francs, selon l'appréciation du juge. Par ailleurs, les manipulations techniques du véhicule resteront interdites. Les réglementations déjà en vigueur auparavant sont désormais plus facile à appliquer. Toutes les pièces modifiées ou non conformes doivent être retirées et détruites.

Le projet pilote mené dans le canton de Genève a été couronné de succès. Le système testé permet en effet d'identifier les véhicules trop bruyants. D'autres projets sont en cours. Selon les résultats genevois traduits à l'échelle de Morges, plus de 450 véhicules en infraction, surtout des deux-roues, devront être sanctionnés lors d'une première campagne de contrôles.

Pour information, selon une étude épidémiologique le bruit routier est responsable de 500 morts par année en Suisse. Ce sont deux fois plus que les accidents mortels de la route !

Voici les questions que je souhaite poser à la Municipalité :

1. Est-ce que la PRM a-t-elle déjà prévu d'informer et faire respecter les nouvelles règles contre les bruits gênants ?

Si oui, quels sont les résultats ?

Si non, pourquoi ?

2. Pour prioriser les actions, la Ville a-t-elle identifié des « points noirs » du bruit routier où concentrer les efforts ? »

Mme Camille ROBERT remercie la Municipalité d'avoir pris la peine de répondre à sa question et évidemment, comme M. Palma, elle est déçue d'entendre que la Municipalité ne se sent pas concernée par ces questions-là. Pour compléter ce qu'a dit M. Palma, elle pense qu'il y a plusieurs façons de voir en quoi une telle question peut concerner la Ville de Morges. Elle rappelle que la Municipalité s'inscrit dans un système politique suisse fédéraliste avec un certain nombre d'échelons et les actes de la Municipalité sont interconnectés avec ce qui se passe au niveau cantonal et fédéral, elle applique des lois fédérales et n'est pas hors sol de ce qui se passe dans le reste du pays et au niveau fédéral. Il y a plein d'autres exemples de politique publique en Suisse dans lesquels les villes ont eu une influence très forte sur des décisions qui ont été prises au niveau fédéral.

Par exemple, actuellement le Parlement est en train de travailler et rédiger une loi pour légaliser le cannabis en Suisse en réponse à une pression faite par les villes. Les villes ont une voix et ont un poids pour faire bouger la politique nationale.

Elle souhaite rappeler à la Municipalité qu'en mars 2022 la Ville de Morges a illuminé pendant plusieurs jours l'Hôtel-de-Ville aux couleurs du drapeau ukrainien en le hissant sur l'Hôtel-de-Ville et donc, à ce moment-là, la Municipalité a pris position sur un conflit international qui pour le coup était une guerre d'annexion commise par un état qui en occupe illégalement un autre.

Elle ne comprend pas pourquoi une action de soutien est possible en 2022 et pas dans le cas présent.

Mme la Syndique Mélanie WYSS explique que la Municipalité a décidé de mettre le drapeau de la paix le jour de commémoration universelle parce qu'évidemment la Municipalité est touchée par ce qui se passe à Gaza. Il y a de nombreux conflits qui sont plus ou moins médiatisés. Encore une fois, il s'agit de politique internationale et de compétences du DFAE. Pour être en pensée avec toutes les personnes sur terre qui souffrent, la décision a été prise de hisser le drapeau de la paix et non un drapeau en particulier afin de n'oublier personne.

M. Pascal GEMPERLI voulait dire la même chose que Camille Robert par rapport au drapeau ukrainien qui a été hissé en mars 2022 et février 2023. Donc c'était bien spécifique et pas un drapeau pour la paix en général. Il s'agit effectivement d'une question internationale mais pour lui, il s'agit surtout d'humanité et Morges fait bel et bien partie de cette humanité.

M. Jonathan SCHOPFER informe que ce sera la première et dernière fois qu'il prendra la parole sur ce point au Conseil communal car cela a déjà coûté suffisamment de temps et d'énergie, y compris pour les contribuables. Le 23 mars dernier, il a été contacté suite à une plainte déposée par un conseiller communal concernant un autocollant apposé sur son ordinateur personnel.

À la suite de cela, il s'est formellement excusé et a exprimé sa volonté de discuter avec cette personne afin de comprendre son point de vue et lui expliquer le sien. Malheureusement, il n'a jamais reçu de réponse.

Le 2 avril passé, il a été très surpris d'entendre un autre collègue du même parti s'indigner publiquement du fait que le Bureau du Conseil n'ait pas pris position dans cette affaire. Pire encore, des informations erronées ont circulés, notamment celles selon laquelle il aurait reçu

une injonction. Il tient donc à clarifier les faits. Il n'a jamais reçu d'injonction ni d'ordre politique, ni d'ordre judiciaire.

Le collectif Nemesis Suisse auquel l'autocollant fait référence n'est pas une organisation illégale. Ce collectif se limite à énoncer des faits même si ces derniers peuvent déranger certains. En s'adressant à ses collègues du Conseil, il mentionne que si ceux-ci considèrent que leur perception morale prime sur le droit, c'est leur opinion, qu'il respecte mais il souhaite rappeler que bien qu'il faille faire son possible pour respecter les perceptions morales, le premier devoir est d'agir selon la loi.

Pour conclure, il espère sincèrement que les personnes concernées auront à l'avenir la volonté d'échanger et de débattre directement avec les opposants plutôt que de recourir à des démarches indirectes.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 21h51.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat UDC « Pour une meilleure prise en compte des commerces locaux durant le Marché » ;
- Interpellation Michael FRANCESCATO au nom du groupe PLR « Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ? » ;
- Motion du groupe POP « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines » ;
- Interpellation Mélanie Mojon « Voie Verte les commerçants tirent la sonnette d'alarme » ;
- Interpellation PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? » ;
- Tableau du classement des vœux.

Postulat UDC Ville de Morges

Pour une meilleure prise en compte des commerces locaux durant le marché

Le marché hebdomadaire de Morges est un moment apprécié de la population. Il dynamise le centre-ville, attire du monde et participe à la convivialité morgienne. Toutefois, une conséquence souvent ignorée mérite d'être examinée : la visibilité des commerces locaux est fortement réduite, voire annulée, les jours de marché.

Concrètement, de nombreux stands sont installés devant les vitrines des magasins de l'axe principal, rendant ces derniers invisibles aux passants. Cela engendre une perte de visibilité, de clients, et donc de chiffre d'affaires pour nos commerçants locaux, qui sont pourtant présents et actifs tout au long de l'année.

UDC Ville de Morges demande que la Municipalité examine, en concertation avec les acteurs concernés, des solutions concrètes pour permettre aux commerces morgiens de rester visibles et accessibles durant le marché. Cela peut passer par :

- Une réorganisation partielle des emplacements de stands ;
- L'instauration d'une signalétique temporaire claire en faveur des commerces sédentaires ;
- D'autres mesures pratiques qui permettront de respecter les deux activités, sans pénaliser l'une au profit de l'autre.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'existence du marché, mais d'assurer une cohabitation harmonieuse entre le commerce ambulant et le commerce local permanent. Protéger nos commerçants, c'est défendre l'économie morgienne et notre cadre de vie.

Au nom du Groupe UDC Ville de Morges

Morges, le 18 juin 2025

Interpellation : Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ?

Le centre-ville de Morges est à un tournant important de son développement. Son attractivité commerciale, sa vitalité économique et sa qualité de vie dépendent d'un équilibre fin entre accessibilité, densification maîtrisée, transition vers des mobilités plus durables, aménagement urbain et diversification de l'offre. Dans ce contexte, la question du stationnement en cœur de ville demeure un enjeu structurant.

Selon des informations relayées dans la presse, un projet d'agrandissement du parking des Charpentiers –ouvrage de stationnement majeur eu centre-ville – serait à l'étude, en partenariat avec la Ville. «Des discussions sont en effet en cours au sujet de l'agrandissement du parking Centre Ville SA, qui engendrerait de facto la montée du supermarché d'un étage », valide la municipale Laure Jatton dans les colonnes du Journal de Morges et du 24 heures.

Le Parti libéral-radical, attaché à une ville vivante, bien connectée et économiquement dynamique, reconnaît et soutient les efforts de la Municipalité pour guider ces projets par une vision claire et à long terme en matière de mobilité et d'aménagement urbain. Cela est essentiel pour répondre aux besoins actuels et futurs de la manière la plus efficiente possible.

C'est pourquoi nous interpellons la Municipalité sur les points suivants :

1. Quelle est la vision actuelle de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville, notamment en lien avec l'accessibilité des commerces ?
2. Quelle est l'origine du projet en discussion ? Est-ce la Municipalité qui a demandé à la Coop de libérer un étage du centre commercial pour un parking supplémentaire ?
3. Quels sont les objectifs poursuivis par la Ville dans le cadre du groupe de travail mené avec Coop et l'exploitant du parking Centre Ville SA ?

Le PLR considère que l'attractivité économique d'un centre-ville résulte d'un savant mélange entre l'accessibilité multimodale, la diversité des commerces et activités et un aménagement urbain attractif. En tant qu'autorités communales, nous avons l'opportunité de garantir une vision cohérente sur ces sujets, et d'agir dans l'intérêt général en intégrant les réalités de terrain.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Pour le groupe PLR au Conseil communal de Morges,

Michael Francescato



Motion POP du 18 juin 2025

« Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines »
(proverbe mexicain).

Depuis des mois, le gouvernement Israélien mène une offensive militaire de destruction totale contre la population palestinienne de Gaza.

Les bombardements quotidiens, les massacre de civils, la destruction systématique de toutes les structures hospitalières, des écoles et des lieux publics, le nettoyage ethnique et les déplacements forcés ont déjà fait des dizaines de milliers de morts – en majorité des femmes et des enfants - et constitue un génocide qui pour la première fois de l'histoire se passe en directe sous nos yeux.

Les images et les témoignages glaçants des médecins qui ont travaillé sur place ne laisse aucun doute sur ce qui est en train de se passer.

Depuis début mars, l'armée israélienne bloque l'entrée de toute aide humanitaire, provoquant une famine planifiée, méthodique, que l'Organisation des Nations unies elle-même qualifie de sans précédent et qui a déjà tuer par centaines.

Bien entendu, nous ne pouvons pas passer sous silence la responsabilité des actes criminels qui se sont déroulés le 7 octobre 2023 à Réïm le jour de la fête de Sim'hat Tora par les brigades Al-Qassam, la branche militaire du Hamas et qui ont provoqué une déflagration, un enchainement d'une rare violence et nourie par une haine profondément enracinée dans des années de frustration et de colonisation.

Extrait du discours du 13 novembre 1974 de Monsieur Yasser Arafat à l'Assemblée générale des Nations unies.

Si cette immigration des Juifs en Palestine avait eu pour but de leur permettre de vivre à nos côtés, en jouissant des mêmes droits et ayant les mêmes devoirs, nous leur aurions ouvert les portes, dans la mesure où notre sol pouvait les accueillir. Tel à été le cas pour les milliers d'Arméniens et de Circassiens qui vivent parmi nous en tant que frère et citoyens bénéficiant des même droits.

Mais tout ça, vous le savez.

Le POP de Morges et région refuse de faire partie d'une coalition qui ferme les yeux, paralysée par l'orreur et la stupéfaction et qui les bras balants regarde s'éteindre la population de Gaza sous le feu d'un gouvernement barbare, irresponsable et criminel.

Mais que pouvons nous faire ? 20 ans d'accords de paix, Oslo 1993 , Camp David en 2000, Anapolis en 2007 et a Genève la feuille de route proposée par la confédération qui conduit à la reconnaissance de deux états indépendants tout ses efforts de paix semblent bien éloignés de la réalité d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, par la motion « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines » et selon l'article 66 du règlement qui régit cette assemblée, le

POP région Morges demande à la Municipalité de présenter une étude sur un jumelage entre la Ville de Morges et une ville implantée dans les cinq territoires de la bande de Gaza de même importance que la notre au niveau du nombre d'habitants.

Un pont indispensable pour marquer notre solidarité avec la population de ce territoire et pour ne pas les oublier.

Les jumelages entre villes et communes ont été créés il y a plus de 69 ans. L'idée de départ était de favoriser la réconciliation en Europe après la 2me Guerre Mondiale, l'accent portant sur un enrichissement culturel et humain réciproque.

La coopération internationale au niveau local se définit comme l'engagement par les collectivités, cantons, villes, communes, en faveur de projets de coopération au développement, d'action d'aide humanitaire, de programmes de sensibilisation, d'engagements culturels, de promotion du commerce équitable, notamment.

On compte actuellement 370 communes suisses de 25 cantons comptant plus de 455 jumelages avec des communes de plus de 20 pays d'Europe et 10 extra-européens.

Le 25 août 1957 l'acte de Jumelage unissant les communes de Vertou et Morges était signé. Morges est jumelée avec Rochefort en Belgique et Tournon-sur Rhône en France, A Rochefort « la place de Morges » a été inaugurée en 1999 afin de symboliser ce jumelage.

Morges a parrainé le village roumain de Ciolpani et a soutenu l'association des Amis de Ciolpani à raison de 4000 frs par an. Elle a en outre déposé un préavis de 150 000 frs pour la construction de 4 puits en 1995, et un autre de 45 000 frs en 2001 pour la création de la Maison des Jeunes de Ciolpani, ces travaux ont été réalisés.

En 2008, associée à la ville de Vertou, Morges a soutenu la FEDEVACO scellant un engagement solidaire de coopération Nord-Sud, un projet d'une durée de trois ans dans la commune de Zabré au Burkina Faso. Réunie à Strasbourg, l'assemblée parlementaire a décidé d'attribuer le Drapeau d'honneur 2005 du Conseil de l'Europe à la ville de Morges pour son engagement.

Il y a 85 ans jour pour jour, le 18 juin, un appel convocaient les Français à s'opposer au vélétités d'un dictateur. Le général avait-il mesuré l'impacte de son discours, ce n'était que des mots, mais d'une portée puissante et salvatrice pour la population française et européenne, portée plus puissante que les bombes qui tombaient sur Londres.

En soutenant la motion qui vous ait proposée ce soir, nous avons l'occasion de montrer qu'un projet est possible, que des actions à notre mesure sont réalisables pour refuser l'indifférence face aux populations en voie d'extermination.

Merci de soutenir ce qui est à notre portée face à l'insoutenable puissance des larmes.

Pour le POP Morges région,
Jean-Bernard Thüler.

Morges le 18 juin 2025

Harla Bala

Prodi

Am

Rey

Lucien

Rey

Rey

Rey

Rey

Rey

Rey

W. Thüler

OK

Stalder

M.

Rechat

Pascal Gempert

W. Thüler

Rechat

Pascal

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

Rechat

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

Rechat

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

Rechat

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

Rechat

W. Thüler

Rechat

Rechat

Rechat

Rechat

Voie Verte : les commerçant·es tirent le signal d'alarme

Les commerçant·es et restaurateur·rices de Morges souhaitent faire part à la Municipalité de leur profonde inquiétude face aux conséquences du projet de la Voie Verte, non pas en raison de son objectif environnemental, qu'ils soutiennent, mais en raison de son impact sur l'activité économique et l'accessibilité du centre-ville. Cette interpellation est soutenue par plus de 180 commerçant·es et restaurateur·rices (signatures en annexe), ainsi que par la COOR.

La Voie Verte soulève d'importantes réserves, non seulement parmi les acteur·rices économiques, mais également parmi de nombreux·ses habitant·es de la commune pour diverses raisons. À la suite de la séance de conciliation du 3 juin 2025, à laquelle certain·es commerçant·es et restaurateur·rices ont participé pour exprimer une nouvelle fois leurs préoccupations, il a été constaté que leurs remarques n'ont pas semblé être prises en compte.

L'inquiétude des commerçant·es repose sur plusieurs éléments concrets :

- Depuis la mise en place de la nouvelle réglementation sur le stationnement — avec l'augmentation des tarifs et la suppression des zones bleues — les commerces et restaurants constatent une baisse notable de la clientèle. Cette dernière profitait auparavant de la possibilité de se garer rapidement gratuitement ou à moindre coût, pour boire un café ou acheter des produits de proximité par exemple.
- Malheureusement, toutes les personnes qui fréquentent les commerces ne sont pas équipées d'un vélo, ni en mesure de prendre les transports publics, ni capables de marcher sur de plus longues distances pour accéder au centre-ville. Cela concerne en particulier les personnes plus âgées ou à mobilité réduite, directement touchées par cette accessibilité réduite. Sans compter toutes celles qui ne peuvent malheureusement pas se permettre d'ajouter un budget supplémentaire pour le stationnement à leurs achats rapides et qui profitent d'alternatives plus économiques.
- Les commerçant·es ont déjà subi les lourdes conséquences des travaux de la rue Louis-de-Savoie, qui ont perturbé la circulation pendant près de deux ans, ce qui a découragé de nombreux·ses visiteur·euses de venir à Morges. Ces difficultés ont été immédiatement suivies par la suppression des zones bleues et l'augmentation des tarifs de stationnement, aggravant encore davantage la situation économique des établissements locaux.
- La mise en place de la Voie Verte risque d'aggraver une situation déjà fragile, en réduisant à nouveau les places de stationnement accessibles et en éloignant encore davantage la clientèle. Selon les commerçant·es, de nombreux·ses client·es ont déjà pris de nouvelles habitudes en dehors de Morges, face à une accessibilité devenue trop contraignante.
- La durée des travaux de la Voie Verte est estimée à quatre ans. Une telle durée mettrait, selon elles et eux, en péril l'accessibilité et l'attractivité de Morges — tant pour ses habitant·es que pour ses visiteur·euses — et, avec elle, la survie de ses commerces et restaurants.

Les commerçant·es tirent aujourd'hui le signal d'alarme : la conjoncture générale de ce secteur est déjà compliquée et chacun se bat déjà pour trouver des solutions pour attirer la clientèle. Il est donc essentiel que la Municipalité intègre dans sa réflexion également les acteur·rices économiques qui font vivre les rues de Morges au quotidien, et qu'elle prenne des mesures concrètes pour les soutenir dans leurs efforts — ou, à tout le moins, qu'elle évite de les pénaliser davantage — avant qu'il ne soit trop tard. Cette demande n'est pas un refus de changement, bien au contraire : les commerçant·es aspirent, eux aussi, à une ville plus écologique, plus agréable, avec moins d'îlots de chaleur et où il fait bon vivre. Mais ils et elles rappellent qu'une telle ambition ne peut réussir qu'à condition d'y intégrer une véritable vision économique. Les commerçant·es et restaurateur·trice·s appellent donc à une solution qui soit inclusive et qui prenne en compte les besoins des acteur·rices économiques.

N'emboîtons pas le pas à la Ville de Lausanne, où notamment la politique de stationnement restrictive et les travaux de longue durée ont fait fuir une partie de la clientèle et ont contribué à la fermeture de nombreux commerces de proximité. Prenons plutôt exemple sur des villes comme Rolle ou Sion, qui soutiennent activement leur tissu économique en offrant 30 minutes à 1 heure de stationnement gratuit, en plus de la pause de midi. Cela permet aux visiteurs de s'arrêter rapidement pendant les horaires d'ouverture des commerces indépendants non-restaurateurs, souvent fermés à midi. Sion propose également la gratuité des bus et du stationnement le samedi, afin de renforcer encore l'attractivité du centre-ville.

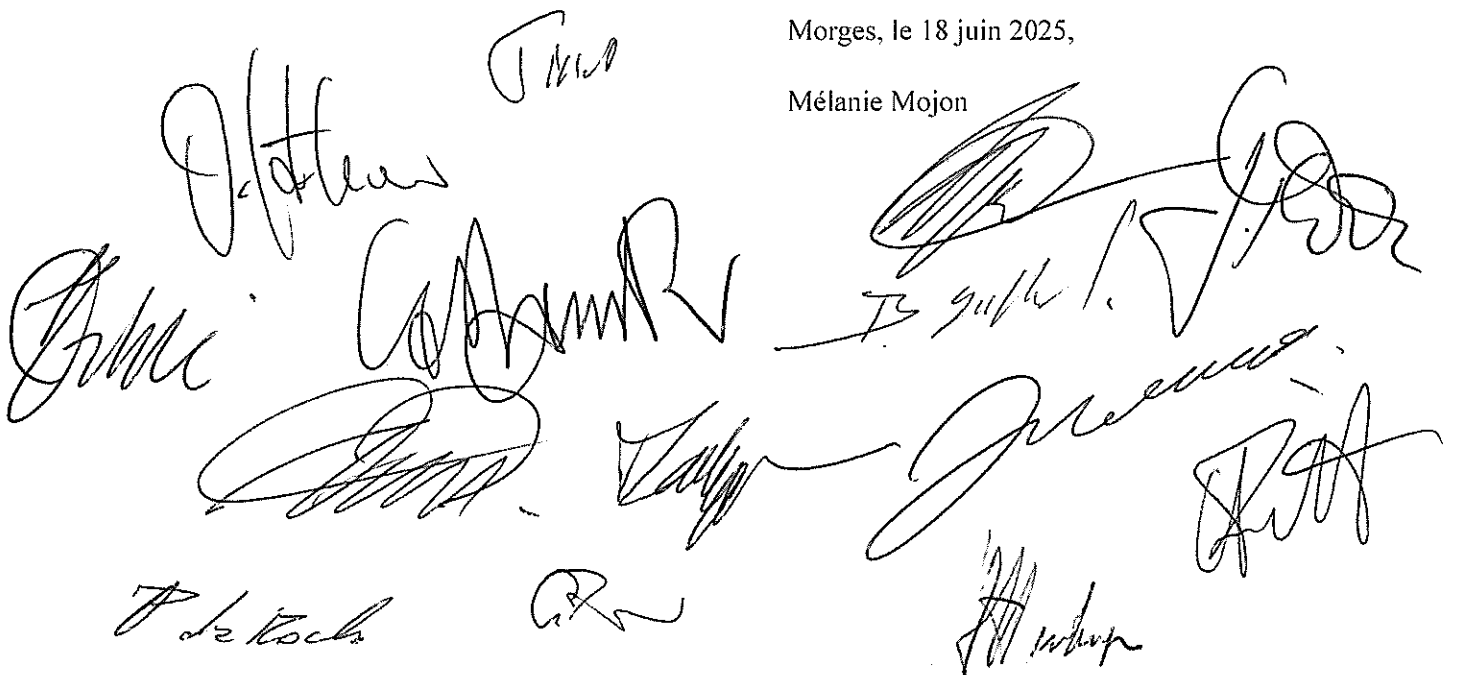
Vu ce qui précède, je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle rencontré les commerçant·es et restaurateur·rices de Morges pour discuter du projet de la Voie Verte avant de le soumettre à l'enquête publique ?
 - a. Si oui, à combien de reprises ces échanges ont-ils eu lieu ? Si non, pour quelles raisons ?
 - b. Existe-t-il des procès-verbaux de ces réunions ? Si oui, quelles remarques ont été prises en compte dans le projet de la Voie Verte concernant les commerçant·es et restaurateur·rices ?
2. Combien de places de stationnement (appartenant à la Ville) pour véhicules à moteur Morges comptait-elle en 2020 ? Combien y en a-t-il actuellement, en 2025 ? Et combien sont prévues pendant les travaux de la Voie Verte, ainsi qu'à leur terme ? Sur la même période, entre 2020 et 2025, quelle a été l'évolution du nombre d'habitants ?
3. Au Conseil communal du 8 novembre 2023, la Municipalité avait répondu à propos de la possibilité d'offrir les x premières minutes de stationnement et/ou la gratuité des bus et le stationnement les samedis : *« La Municipalité offre déjà la gratuité du parcage entre 12h et 13h30 partout en Ville de Morges. Il n'est pas prévu d'autres mesures pour encourager la population à venir en voiture au centre-ville de Morges. Elle encourage vivement l'utilisation des transports publics qui sont financés par la Ville de Morges à hauteur de CHF 6,1 mio par an (Comptes 2022)... »*. Est-ce que la position de la Municipalité a évolué depuis cette date compte tenu des difficultés persistantes rencontrées par les commerçant·es et restaurateur·rices ?
4. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle mises en place dans le projet de la Voie verte pour améliorer l'accessibilité aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite ?

Je vous remercie par avance pour les réponses à ces questions.

Morges, le 18 juin 2025,

Mélanie Mojon



Annexes: signatures des commerces et restaurants soutenant l'interpellation

Interpellation PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? »

En 2023 déjà, l'attention du groupe PSIG avait été attirée par la situation préoccupante du service qui porte la cohésion sociale et du logement, en particulier en matière de ressources humaines. En conséquence, un vœu avait été adopté, invitant la Municipalité à mettre en œuvre des mesures visant à pallier cette surcharge. En 2024, selon le rapport de la sous-commission de gestion de cette Direction, bien qu'une analyse ait été effectuée, aucune évolution notable n'est signalée. La situation semble plutôt s'être détériorée.

En 2025, le service fait face à plusieurs absences prolongées (dont celle de la Cheffe de service), ce qui inquiète le réseau des institutions sociales en Ville de Morges. On lit même dans le rapport de la sous-commission de gestion 2024 que les commissaires ont interrogés le Municipal en charge de cette Direction sur son fonctionnement au vu des absences longues durées et que celui-ci a refusé de répondre, renvoyant les commissaires vers la Direction qui gère les ressources humaines.

A vrai dire et de manière plus large, on a l'impression que les thèmes de la cohésion sociale et du logement voguent au gré des vents depuis le début de la législature, sans véritable stratégie politique. Le nombre de préavis déposés se compte sur les doigts d'une main et font suite à des dépôts de la gauche et bien souvent du groupe PSIG. Les projets annoncés, comme la liste d'attente pour les LUP, sont remis aux calendes grecques. Il a même fallu une initiative populaire pour avancer à petit pas dans une politique du logement qui peine à se concrétiser et se montrer ambitieuse.

Pourtant, dans le programme de législature de la Municipalité, ces thèmes avaient le vent en poupe, en démontrant une volonté d'actualiser la politique de l'intégration, de rendre les prestations sociales plus visibles, de renforcer les partenariats avec les associations ou d'élargir le champ d'activités de l'Espace Couvaloup.

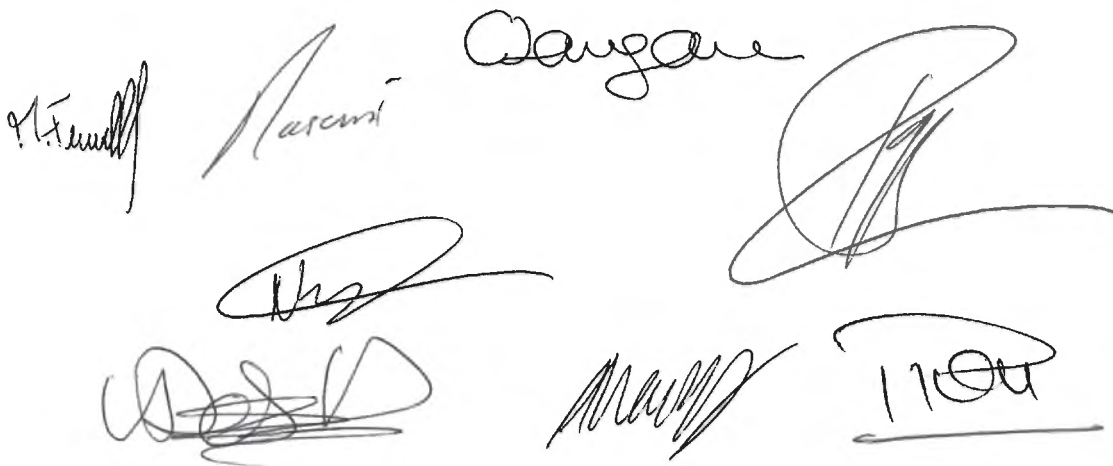
Par exemple, alors que les locataires galéraient déjà à se loger à Morges, lors de la récente vague d'augmentation des loyers, la campagne d'information pour les locataires qu'on nous avait promise s'est transformée, après plusieurs rappels, en un simple encart dans le journal Reflet ! Les ambitions exprimées semblent s'être perdues dans le brouillard du Léman.

Enfin, la récente décision du Municipal en charge de cette Direction de siéger en tant qu'indépendant à la Municipalité amène un élément d'inquiétude supplémentaire pour la bonne conduite des politiques de cohésion sociale et du logement à Morges.

A la lumière de tous ces éléments, il est impératif que des solutions soient mises en place pour garantir des conditions de travail dignes et respectueuses de la CCT mais également de fixer enfin un cap afin de pouvoir redresser la barre, si ce n'est pas trop tard.

Ainsi, au nom du groupe PSIG, j'ai le privilège de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle encore une quelconque ambition politique en matière de cohésion sociale et de logement d'ici la fin de la législature ? Comment compte-elle travailler afin de la mettre en œuvre ?
2. Quelles mesures concrètes la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour réduire la surcharge de travail actuelle au sein du dicastère cohésion sociale, logement et sécurité, notamment en ce qui concerne les heures supplémentaires accumulées par le personnel ?
3. La Municipalité peut-elle garantir que des ressources humaines supplémentaires seront allouées à la Direction sociale et logement dans le cadre du budget 2026, comme cela a été suggéré dans les rapports précédents et par le vœu N°9-2023 « Que la Municipalité mette toute en œuvre pour pallier la surcharge de travail chronique et dommageable de l'Office de la cohésion sociale et du logement. » ?
4. Quelle stratégie adopte la Municipalité pour s'assurer que les conditions de travail des employés répondent aux exigences de la Convention collective de travail (CCT) et favorisent un environnement de travail motivant et productif ?

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row includes signatures that appear to be 'P. F. Smith', 'Narcisi', 'Wangane', and a large stylized signature. The bottom row includes a signature that looks like 'W. D. D.', another stylized signature, and a signature that appears to be '1104'.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE CLASSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Vœux de la Commission de gestion

La Municipalité est favorable au classement des 24 vœux suivants :

Administration, mobilité et ressources humaines	• N° 2-2018 • N° 19-2022 • N° 20-2022 • N° 1-2023 • N° 2-2023 • N° 3-2023
Finances, économie, informatique et population	• -
Enfance, culture et durabilité	• N° 4-2023
Bâtiments, sport et domaines	• N° 4-2018 • N° 18-2023
Infrastructures et environnement urbain	• N° 8-2019 • N° 3-2020 • N° 7-2021 • N° 22-2021 • N° 11-2022 • N° 12-2022 • N° 13-2022 • N° 20-2023 • N° 21-2023 • N° 22-2023 • N° 25-2023 • N° 27-2023
Cohésion sociale, logement et sécurité	• -
Urbanisme, constructions et espace public	• N° 15-2021 • N° 16-2022 • N° 17-2023

Vœux de la Commission des finances

La Municipalité est favorable au classement des 4 vœux suivants :

- N° 1-2015
- N° 2-2015
- N° 3-2021
- N° 5-2021

Postulats et motions en suspens

La Municipalité est favorable au classement par voie simplifiée des motions, postulats et projets de décision suivants :

- **01.12.04 – Motion Eric Bauer et consorts**
Pour un projet de développement urbain durable sur les parcelles de La Longeraie.
- **03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts**
Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.
- **01.12.10 – Postulat Jean-Jacques Aubert**
Pour une avenue Hugonnet plus sûre
- **06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli**
Comment développer l'économie durable dans notre district.
- **02.10.19 - Postulat Steven Kubler**
Pour favoriser la création de la LLA (logement à loyers abordables) à Morges
- **04.09.19 - Postulat Bertrand Gilliard**
Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil.
- **15.06.22 - Postulat du groupe des Vert·e·s**
Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers.